



Crédit à la consommation et suspension de paiement

Par **Fry29**, le **25/02/2015** à **18:34**

Bonjour, rnJ'ai ouvert il y'a de cela 7 ans des réserves pour des 2 crédits à la consommation. rnJ'ai toujours payé. rnDepuis 8 mois je sors d'une séparation, j'ai 2 enfants et pas d'emploi. J'ai un Rsa de 422€, Apl 408€, PE 380€ et AF 129€. rnMalgré ce changement j'ai toujours tenu à payer mes crédits de 186€ mensuel. Sauf que depuis 2 mois bientôt 3; je n'arrive plus à faire face. J'ai eu une facture d'EDF de près de 450€ suite à une habitation pas du tout isolé ou je paie un loyer de 600€. Je suis dans l'incapacité de continuer à payer. J'ai demandé à mon créancier si c'était possible de faire une pause ou de diminuer les mensualités, ils refusent et sont harcelant. Mon assistante sociale me parle d'un dossier de grâce à faire ou dossier de surendettement. rnJe tiens tout de même à payer mes dettes une fois un emploi retrouvé ou situation plus stable. rnQuelle est la différence entre le dossier de surendettement et le délai de grâce? négatif? Positif? Y'a t'il d'autres solutions? rnMerci d'avoir pris le temps de me lire. Dans l'attente d'une réponse. Bien cordialement.

Par **aguesseau**, le **25/02/2015** à **20:12**

bjr, rnle délai de grâce donné par un juge permet de retarder de 2 ans maxi le paiement de vos dettes. rnpar contre dans une procédure de surendettement, les créanciers sont consultés et la commission propose un étalement du paiement de vos dettes, je pense que c'est préférable à la procédure du délai de grâce. rnil est compréhensible et ce n'est pas du harcèlement, que vos créanciers veuillent obtenir le remboursement de l'argent qu'ils vous ont prêté. rncdtrncdt

Par **Fry29**, le **27/02/2015** à **09:51**

Bonjour, rnTout d'abord merci pour votre reponse.rnJe parlais d'harcelement dans le cas ou c'est moi qui les contacte pour trouver une solution avec eux. A part me dema,der de tenter de faire des paiement par cb en ligne et voir si ça passe(ce qui va me mettre en défaut avec ma banque car si le paiement passe je suis dans le découvert.) Mon assistante m'a parlé d'effacement de dette vu ma situation, j'ai expliqué que je comptais payer ma dette mais ils ne me propose pas de solution. Ce n'est pas en me menaçant que je vais payer. Je comprend leur position mais je n'ai pas cette argent.rnEt j'essai de trouvé une solution qui éviterais déjà que je me retrouve à la rue avec mes enfants et payer ce crédit.